

Fiscalité : pas d'arrêt brutal du dispositif Pinel en 2018

Le 25 juillet 2017 – Source : Cbanque

Le ministre de la Cohésion des territoires Jacques Mézard s'est montré réticent mardi à mettre un « arrêt brutal » à l'avantage fiscal concédé aux propriétaires qui achètent un logement pour le louer, estimant que cela ferait chuter la construction de logements neufs.

Interrogé sur la radio RTL sur une éventuelle fin du dispositif dit « Pinel » en vigueur jusqu'à fin 2017, le ministre n'a pas clairement répondu, renvoyant à un projet de loi logement qui devrait être prêt en « octobre-novembre ».

« Si on arrête brutalement le dispositif Pinel, on va avoir une diminution des mises en chantier de logements, donc il faut trouver une solution équilibrée, sachant que le dispositif Pinel génère aussi des recettes fiscales », a-t-il toutefois déclaré. « Il faut avoir une vision globale de la politique du logement : il faut qu'on puisse construire davantage et construire moins cher », a encore affirmé Jacques Mézard, annonçant une « réforme globale » des aides personnalisées au logement pour l'automne.

Les promoteurs défendent le Pinel et le PTZ

Accordé sous conditions aux propriétaires qui louent un logement à loyer intermédiaire, le dispositif Pinel, voué à l'origine à prendre fin en décembre 2016, a été prolongé d'un an par le précédent gouvernement qui l'a assoupli, élargissant le nombre de ses bénéficiaires. Cette déduction fiscale est actuellement octroyée aux propriétaires qui louent le logement acquis à leurs enfants ou leurs ascendants, pendant une durée d'engagement modulée de 6, 9 ou 12 ans.

Les promoteurs et les acteurs de l'immobilier en général y sont très attachés. Tout comme le Prêt à taux zéro (PTZ) favorisant l'accès à la propriété, renforcé ces deux dernières années. Ces dispositifs ont permis de relancer la construction de logements neufs en France, dopée par ailleurs par des taux de crédit immobilier historiquement bas.